



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne
COMMUNE DE DONNENHEIM

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11
Pouvoirs : 2
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt-quatre**

Le : **14 novembre**

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM

Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane SCHISSELÉ, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2024

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs SCHISSELÉ, HERTZOG, HASE, MORIER, ENDERLIN, MAETZ, BRUCKER, DELAMARE, RITLENG,

POUVOIRS :

Mr DEBEIRE donne procuration à M. SCHISSELÉ

Mr GILLIG donne procuration à Mme DELAMARE

OBJET :

N° 30-XI-2024

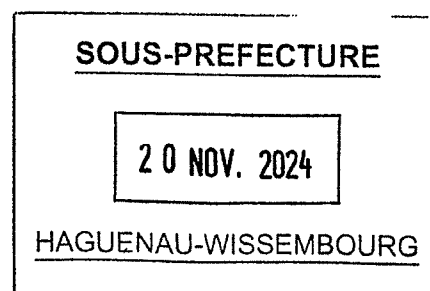
Ordre du jour

-ORDRE DU JOUR -

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Procès-verbal du Conseil Municipal du 4 septembre 2024.
3. Recensement 2025
 - a. Désignation du coordonnateur communal
 - b. Désignation de l'agent recenseur
4. Transmission électronique des actes au représentant de l'État – adhésion à @ctes
5. Adoption du Compte Financier Unique
6. Autorisation de liquidation des dépenses d'investissement pour 2025
7. Révision du loyer de l'appartement communal
8. Renumérotation de la rue des Oies.
9. Equipement aire de jeux rue des Cigognes
10. Divers
 - a. Aménagement jardin communal.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose aux conseillers d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

10. Décorations de Noël



Le nouvel ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Procès-verbal du Conseil Municipal du 4 septembre 2024.
3. Recensement 2025
 - a. Désignation du coordonnateur communal
 - b. Désignation de l'agent recenseur
4. Transmission électronique des actes au représentant de l'État – adhésion à @ctes
5. Adoption du Compte Financier Unique
6. Autorisation de liquidation des dépenses d'investissement pour 2025
7. Révision du loyer de l'appartement communal
8. Renumérotation de la rue des Oies.
9. Equipement aire de jeux rue des Cigognes
10. Décoration de Noël
11. Divers
 - a. Aménagement jardin communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

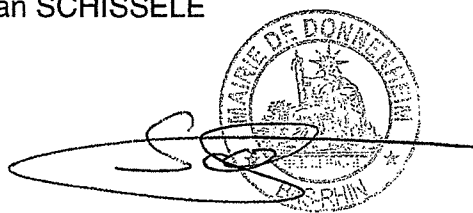
ACCEPTE

Le rajout du point 10. Décorations de Noël à l'ordre du jour de la présente séance.

POUR : 11 Voix dont 2 Procurations

Fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Stéphan SCHISSELE

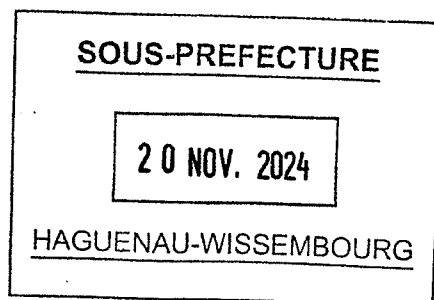


Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS

A large, stylized signature in black ink, likely belonging to Jean-Marc GISS, the Secretary of the meeting.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES
RECEPTION EN PREFECTURE
LE 20/11/2024 ET
PUBLICATION OU NOTIFICATION
SUR LE SITE INTERNET
DE LA COMMUNE
le 20/11/2024

A large, stylized signature in black ink, likely belonging to the official responsible for the stamp.





Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne
COMMUNE DE DONNENHEIM

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11
Pouvoirs : 2
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt-quatre**

Le : **14 novembre**

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM
Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane
SCHISSELÉ, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2024

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs SCHISSELÉ, HERTZOG, HASE,
MORIER, ENDERLIN, MAETZ, BRUCKER, DELAMARE,
RITLENG,

POUVOIRS :

Mr DEBEIRE donne procuration à M. SCHISSELÉ
Mr GILLIG donne procuration à Mme DELAMARE

OBJET :
N° 31-XI-2024

**Désignation du
secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DESIGNE

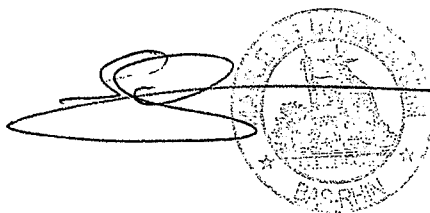
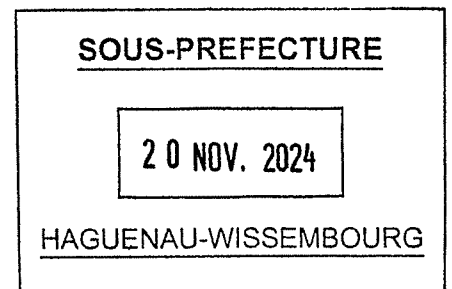
Monsieur Jean-Marc GISS secrétaire de la présente séance.

POUR : 11 Voix dont 2 Procurations

Fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Stéphane SCHISSELÉ

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES
RECEPTION EN PREFECTURE

LE 20/11/2024 ET
PUBLICATION OU NOTIFICATION
sur le site internet
le 20/11/2024



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne
COMMUNE DE DONNENHEIM

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11
Pouvoirs : 2
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt-quatre**

Le : **14 novembre**

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM

Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan SCHISSELE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2024

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs SCHISSELE, HERTZOG, HASE, MORIER, ENDERLIN, MAETZ, BRUCKER, DELAMARE, RITLENG

POUVOIRS :

Mr DEBEIRE donne procuration à Mr SCHISSELE

Mr GILLIG donne procuration à Mme DELAMARE

OBJET :

N° 32-XI-2024

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2024

Monsieur le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 septembre 2024.

Aucune observation n'étant formulée, **Le Conseil Municipal**

DECIDE

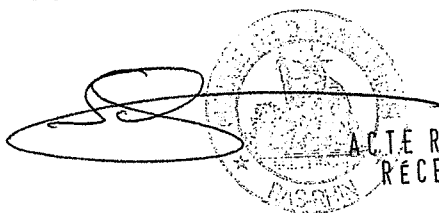
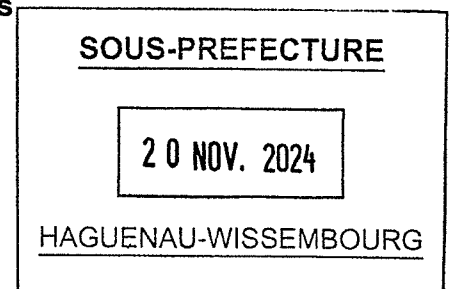
d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2024.

Pour : 11 Voix dont 2 Procurations

Fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Stéphan SCHISSELE

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS

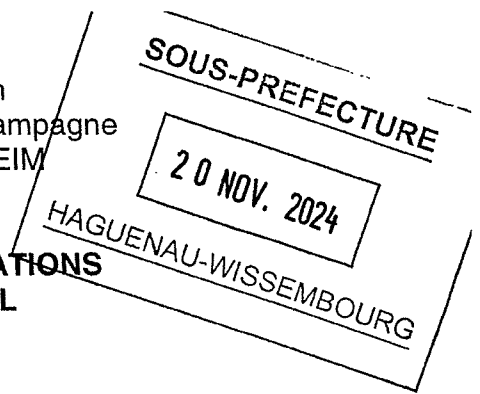


ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES
RECEPTION EN PREFECTURE
LE 20/11/2024 ET
PUBLICATION OU NOTIFICATION
sur le site internet
le 20/11/2024



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne
COMMUNE DE DONNENHEIM

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11
Pouvoirs : 2
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt-quatre**

Le : **14 novembre**

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM

Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan SCHISSELÉ,
Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2024

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs SCHISSELÉ, HERTZOG, HASE,
MORIER, ENDERLIN, MAETZ, BRUCKER, DELAMARE,
RITLENG

POUVOIRS :

Mr DEBEIRE donne procuration à Mr SCHISSELÉ
Mr GILLIG donne procuration à Mme DELAMARE

OBJET :

N° 33-XI-2024

Recensement 2025 :

a) Désignation d'un coordonnateur communal

Mr le Maire informe les conseillers qu'un recensement de la population de DONNENHEIM aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025.

Cette enquête supervisée par l'INSEE par le biais de Monsieur Thomas DUCHARNE, permet le calcul au plus juste des différentes dotations versées par la Préfecture.

Mr le Maire précise que pour réaliser ce travail, il y a lieu de nommer, par arrêté, un coordonnateur communal.

b) Désignation d'un agent recenseur

Afin que ce recensement puisse être réalisé correctement dans les délais impartis, il convient également de nommer un agent recenseur. Monsieur le Maire informe les conseillers que Monsieur Jean Marc GISS a postulé pour cette mission.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions de l'article 156 de la loi 2002-276 du 27 février 2002, cet agent est recruté et rémunéré par la Commune.

Mr le Maire précise que pour réaliser ce travail, il y a lieu de nommer l'agent recenseur par arrêté.

Monsieur le Maire précise que M. GISS n'a pas souhaité être rémunéré pour les missions de coordonnateur communal et d'agent recenseur. Le travail sera réalisé lors de la présence de M. GISS sur la commune de DONNENHEIM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

DE NOMMER Monsieur Jean-Marc GISS comme coordonnateur communal.

DE NOMMER Monsieur Frédéric HERTZOG comme coordonnateur communal suppléant

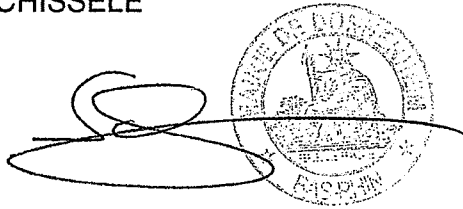
DE NOMMER Monsieur Jean-Marc GISS comme agent recenseur

DE CHARGER Monsieur le Maire de prendre les arrêtés qui incombent à ces nominations

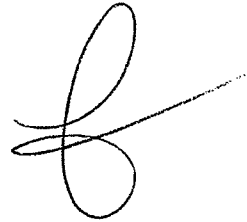
POUR : 11 Voix dont 2 Procurations

Fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

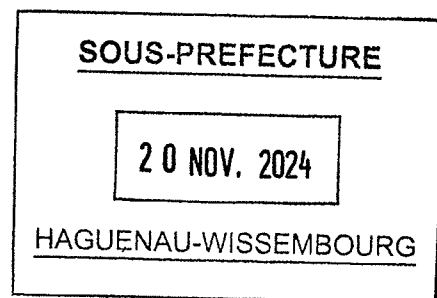

Le Maire,
Stéphan SCHISSELÉ



Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS



ACTE RENDU EXÉCUTOIRE APRÈS
RÉCEPTION EN PRÉFECTURE
LE 20/11/2024 ET
PUBLICATION OU NOTIFICATION
*sur le site internet
de la commune le 20/11/24*





Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne
COMMUNE DE DONNENHEIM

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11
Pouvoirs : 2
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt-quatre**
Le : **14 novembre**
Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM
Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan SCHISSELÉ,
Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2024

OBJET :
N° 34-XI-2024

PRESENTS :
Mesdames et Messieurs SCHISSELÉ, HERTZOG, HASE,
MORIER, ENDERLIN, MAETZ, BRUCKER, DELAMARE,
RITLENG

POUVOIR :
Mr DEBEIRE donne procuration à Mr SCHISSELÉ
Mr GILLIG donne procuration à Mme DELAMARE

Transmission électronique des actes au représentant de l'État — adhésion à @ctes

Monsieur le Maire indique aux conseillers que les services de l'État demandent aux collectivités de se diriger vers une signature électronique des actes administratifs.

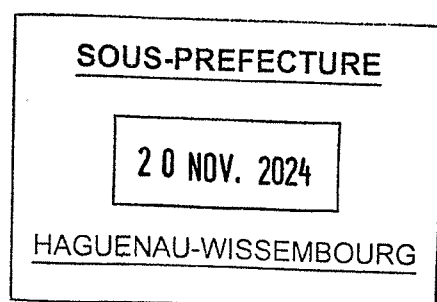
Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1,

Considérant que les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'État pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier,

Considérant que la collectivité de DONNENHEIM souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,



Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

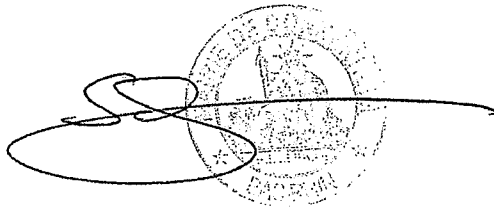
DECIDE

- **DE S'ENGAGER** dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer un contrat ou une convention de souscription entre la commune et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur, dit « opérateur de transmission »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat de souscription entre la collectivité et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture du Bas-Rhin.

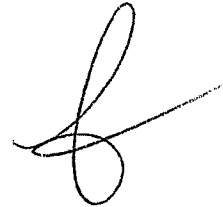
POUR : 11 Voix dont 2 Procurations

Fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Stéphan SCHISSELE

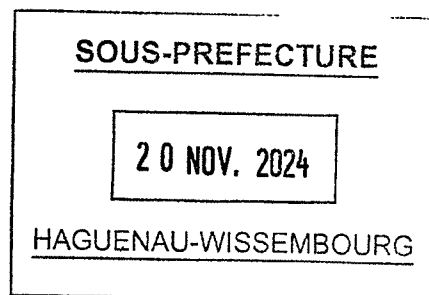
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'SS', written over a circular official stamp of the commune of Haguenau-Wissembourg.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JMG', written in a cursive style.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES
RECEPTION EN PREFECTURE

LE 20/11/2024 ET
PUBLICATION OU NOTIFICATION
sur le site internet
de la commune le 20/11/24

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'SS', written over a circular official stamp.



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne
COMMUNE DE DONNENHEIM

SOUS-PREFECTURE

20 NOV. 2024

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11
Pouvoirs : 2
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt-quatre**

Le : **14 novembre**

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM

Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan SCHISSELÉ,
Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2024

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs SCHISSELÉ, HERTZOG, HASE,
MORIER, ENDERLIN, MAETZ, BRUCKER, DELAMARE,
RITLENG

POUVOIRS :

Mr DEBEIRE donne procuration à Mr SCHISSELÉ
Mr GILLIG donne procuration à Mme DELAMARE

OBJET :

N° 35-XI-2024

Adoption du Compte Financier Unique :

L'article 205 de la loi de finances pour 2024 prévoit la généralisation du compte financier unique (CFU) à partir de l'exercice 2024 et au plus tard pour les comptes de l'exercice 2026.

Deux prérequis doivent être validés pour pouvoir mettre en œuvre le CFU :

- avoir adopté le référentiel M57 pour les budgets administratifs ;
- avoir dématérialisé les documents budgétaires.

Les budgets de la commune de Donnenheim remplissant les conditions précitées, la commune souhaite mettre en œuvre le CFU dès l'exercice 2025 pour son budget :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

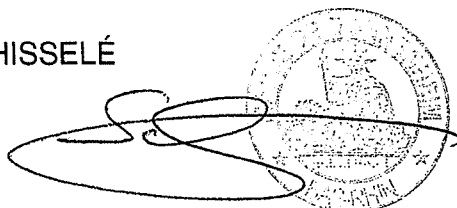
DECIDE la mise en place du CFU dès les comptes de l'exercice 2025 ;

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les démarches utiles à cette fin.

POUR : 11 Voix dont 2 Procurations

Fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Stéphan SCHISSELÉ



Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES
RECEPTION EN PREFECTURE

LE 20/11/2024 ET
PUBLICATION OU NOTIFICATION
sur le site internet
le 20/11/24



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne
COMMUNE DE DONNENHEIM

SOUS-PREFECTURE

20 NOV. 2024

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11
Pouvoirs : 2
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt-quatre**

Le : **14 novembre**

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM

Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane SCHISSELÉ,
Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2024

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs SCHISSELÉ, HERTZOG, HASE,
MORIER, ENDERLIN, MAETZ, BRUCKER, DELAMARE,
RITLENG

POUVOIRS :

Mr DEBEIRE donne procuration à Mr SCHISSELÉ
Mr GILLIG donne procuration à Mme DELAMARE

OBJET :

N° 36-XI-2024

Autorisation de liquidation des dépenses d'investissement pour 2025

L'article L 1612 - 1 du code général des collectivités prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Le montant des dépenses réelles d'investissement inscrit au budget 2024 s'élève à 194 207,91 €.

En application de l'article précité, les dépenses d'investissement suivantes seront à régler avant le vote du budget 2025 :

TRAVAUX :

Chapitre 21

ELECTRICITE
REMOND

ELECTRICITE
REMOND

ENTREPRISE
GEISTEL

Article 2135

Changement des luminaires : 8 749.32 €

Installation de la Fibre : 3 888.00 €

Changement des faux-plafonds : 10 291.20 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE

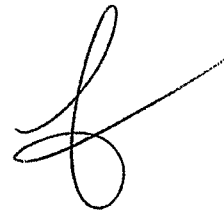
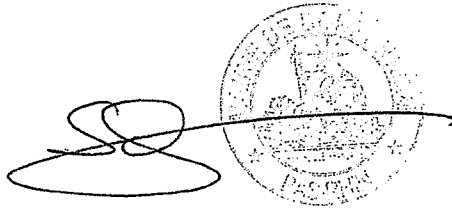
Monsieur le Maire à réaliser les dépenses d'investissement listées ci-dessus avant le vote du budget 2025.

POUR : 11 Voix dont 2 Procurations

Fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

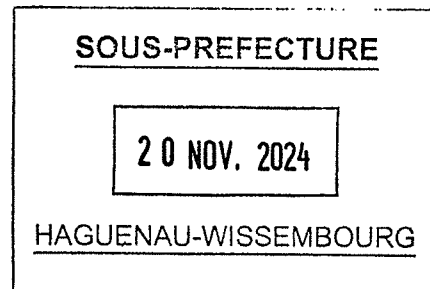
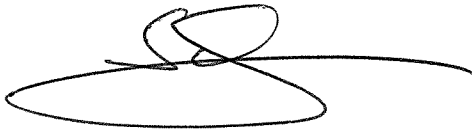
Le Maire,
Stéphan SCHISSELE

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS



ACTE RENDU EXÉCUTOIRE APRÈS
RÉCEPTION EN PRÉFECTURE

LE 20/11/2024 ET
PUBLICATION OU NOTIFICATION
sur le site internet
de la commune le 20/11/24





Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne
COMMUNE DE DONNENHEIM

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11
Pouvoirs : 2
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt-quatre**

Le : **14 novembre**

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM

Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan SCHISSELÉ,
Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2024

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs SCHISSELÉ, HERTZOG, HASE,
MORIER, ENDERLIN, MAETZ, BRUCKER, DELAMARE,
RITLENG

POUVOIRS :

Mr DEBEIRE donne procuration à Mr SCHISSELÉ

Mr GILLIG donne procuration à Mme DELAMARE

OBJET :

N° 37-XI-2024

Révision du loyer de l'appartement communal

Monsieur le Maire indique aux conseillers que le 1^{er} octobre marque la date anniversaire du contrat de location de l'appartement communal.

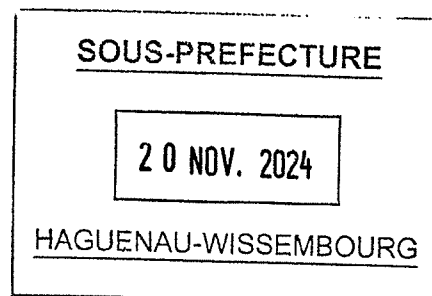
Ce contrat prévoit une revalorisation du loyer calculée sur la base de l'indice de référence des loyers (IRL) du 3^{ème} trimestre 2024.

La valeur parue au Journal Officiel du 16-10-2024 par L'INSEE pour la période retenue est de 2.47 %.

Le loyer actuel est de 740 € mensuel. Après revalorisation le nouveau loyer serait à compter du 1/10/2024 de 758,28 € mensuel.

Nous avons actuellement un souci de chauffage dans le logement suite à la fuite apparue sur un radiateur du salon séjour il y a quelques jours. Il reste donc un radiateur sur 2 fonctionnel. Le délai pour la réparation sera de 10 semaines pour approvisionner le radiateur de rechange.

Compte tenu de ces éléments Monsieur le Maire propose de ne pas rehausser le loyer pour l'année à venir et de reconsidérer ce point en octobre 2025.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

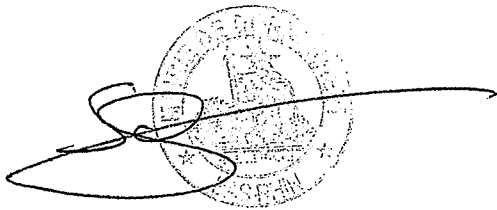
DECIDE

DE NE PAS PROCEDER à la revalorisation du loyer du logement communal à compter du 1/10/2024 et de maintenir ce dernier à la somme de 740 € mensuel pour la période du 1/10/2024 au 1/10/2025.

POUR : 11 Voix dont 2 Procurations

Fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Stéphan SCHISSELE



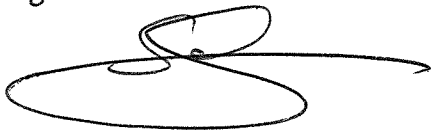
Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS



ACTE RENDU EXÉCUTOIRE APRES
RÉCEPTION EN PRÉFECTURE

LE 20/11/2024 ET
PUBLICATION OU NOTIFICATION

sur le site internet
de la commune le 20/11/24



SOUS-PREFECTURE

20 NOV. 2024

HAGUENAU-WISSEMBOURG



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne
COMMUNE DE DONNENHEIM

SOUS-PREFECTURE

20 NOV. 2024

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

HAUSENAU-WISSEMBOURG

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11
Pouvoirs : 2
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt-quatre**

Le : **14 novembre**

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM

Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan SCHISSELE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2024

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs SCHISSELE, HERTZOG, HASE, MORIER, ENDERLIN, MAETZ, BRUCKER, DELAMARE, RITLENG, M GILLIG

POUVOIRS :

Mr DEBEIRE donne procuration à Mr SCHISSELE

Mr GILLIG donne procuration à Mme DELAMARE

OBJET :

N° 38-XI-2024

Renumérotation de la rue des Oies

Monsieur le Maire indique aux conseillers que la rue des Oies fait l'objet d'une numérotation anachronique du fait des constructions qui se sont progressivement rajoutées.

De nouvelles constructions sont d'ailleurs en cours et d'autres pourraient voir le jour.

Un changement de numérotation faciliterait la bonne distribution du courrier, une plus grande rapidité pour les services d'urgence etc.

Le Maire précise que les démarches qui seraient à effectuer pour les habitants de la rue, bien que fastidieuses, seraient peu nombreuses et pourront être accompagnées par le secrétaire de mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE

La renumérotation de la rue des Oies

POUR : 7 Voix dont 1 Procuration

ABSTENTION : 3 Voix dont 1 Procuration

(Dominique MAETZ, Céline DELAMARE, Caroline MORIER)

CONTRE : 1 Voix (Lionel ENDELIN)

Fait et délibéré.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Stéphan SCHISSELE

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES
RECEPTION EN PREFECTURE
LE 20/11/2024 ET
PUBLICATION OU NOTIFICATION
sur le site internet
le 20/11/24



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne
COMMUNE DE DONNENHEIM

SOUS-PREFECTURE

20 NOV. 2024

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11
Pouvoirs : 2
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt-quatre**

Le : **14 novembre**

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM

Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan SCHISSELÉ, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2024

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs SCHISSELÉ, HERTZOG, HASE, MORIER, ENDERLIN, MAETZ, BRUCKER, DELAMARE, RITLENG

POUVOIRS :

Mr DEBEIRE donne procuration à Mr SCHISSELÉ
Mr GILLIG donne procuration à Mme DELAMARE

OBJET :

N° 39-XI-2024

Equipement aire de jeux rue des Cigognes

Madame BRUCKER présente aux élus les devis de la société SATD

2 ensembles de jeux sont proposés :

Parcours d'équilibre :	10 537 €
Panneau d'information :	315 €
TOTAL : 10 852 € HT ->	13 022,40 € TTC

Ensemble de 3 jeux Balancelle double / duo Flori Fun / Bambino Spalch

Jeux complet :	10 654 €
Panneau d'information :	315 €
TOTAL : 10 969 € HT ->	13 162,80 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE

L'acquisition du module parcours d'équilibre et son panneau d'information pour un montant de 13 022,40 euros ttc.

POUR : 11 Voix dont 2 Procurations

Fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Stéphan SCHISSELÉ

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES
RECEPTION EN PREFECTURE

LE 20/11/2024 ET
PUBLICATION OU NOTIFICATION
sur le site internet
le 20/11/24



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne
COMMUNE DE DONNENHEIM

SOUS-PREFECTURE

20 NOV. 2024

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL** HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11
Pouvoirs : 2
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt-quatre**

Le : **14 novembre**

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM

Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane SCHISSELÉ, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2024

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs SCHISSELÉ, HERTZOG, HASE, MORIER, ENDERLIN, MAETZ, BRUCKER, DELAMARE, RITLENG

POUVOIR :

Mr DEBEIRE donne procuration à Mr SCHISSELÉ

Mr GILLIG donne procuration à Mme DELAMARE

OBJET :

N° 40-XI-2024

Décoration de Noël

Monsieur le Maire indique aux conseillers que dans le cadre des Fêtes de fin d'année, des sapins vont être achetés et installés aux endroits habituels de la commune à savoir à proximité de l'école, de la mairie et au niveau de la cariole.

Des achats de décorations sont nécessaires pour garnir les sapins, aussi Monsieur le Maire demande aux conseillers l'autorisation, après consultation de différents fournisseurs, d'acheter ces équipements pour une enveloppe de 1 500 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à acheter pour un montant de 1 500 euros HT des décorations de Noël.

POUR : 11 Voix dont 2 Procurations

Fait et délibéré.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Stéphane SCHISSELÉ

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES
RECEPTION EN PREFECTURE
LE 20/11/2024 ET
PUBLICATION DU NOTIFICATION
sur le site internet
le 20/11/24